



## Marché Public Simplifié : SIMPLIFICATION DES CANDIDATURES

MARCHE PUBLIC SIMPLIFIE (MPS) : REPONDRE A UN MARCHE PUBLIC AVEC SON SEUL NUMERO SIRET



 Depuis le 20 mars 2018 le Conseil Départemental met à votre disposition les MPS :  
un outil de simplification des candidatures.

### FONCTIONNEMENT

- ❖ Tous les marchés du département sont **identifiés** comme MPS
- ❖ Seul le numéro **SIRET** est demandé pour candidater à un MPS.
- ❖ Un **formulaire pré-rempli** vous est fourni et contient les informations suivantes :
  - Données d'identité,
  - Déclarations de conformité générant des requêtes automatisées vers les administrations (INSEE, DRFIP, ACOSS, Qualibat, Infogreffe ...),
  - Compléments éventuels de capacités professionnelles et techniques.
- ❖ Le ou les candidats retenus devront seulement joindre les éléments complémentaires exigés par le RC et **les attestations fiscales et sociales seront transmises automatiquement au pouvoir adjudicateur.**

### CONTEXTE & OBJECTIFS

**TPE, PME, structures issues de l'ESS, de l'IAE, du handicap, ce marché est adapté pour vous permettre de répondre !**

L'objectif est d'anticiper l'obligation du principe « **DITES-LE-NOUS UNE FOIS** » à partir du **1<sup>er</sup> Octobre 2018** (art. 53 décret n°2016-360 25-03-2016), entrant dans le cadre de la dématérialisation totale.

Vous n'avez plus besoin de fournir les formulaires attestant le respect des obligations fiscales et sociales composant votre candidature, ils seront automatiquement transmis de manière sécurisée au pouvoir adjudicateur grâce à la saisie de votre numéro de SIRET.

### PRECISIONS

- **Marchés concernés** : le dispositif MPS concerne toutes les procédures, qu'elles soient **« adaptées »** ou **« formalisées »**.
- **Signature de l'offre** : uniquement requise dans le cas des marchés formalisés et obligatoire pour le candidat retenu.
- **Qui** : Candidatures mono-entreprise ou en cotraitance (groupements).

**Guide et formulaire MPS destinés aux entreprises : [ICI](#)**



### AVANTAGES

**Gratuit,  
Gain de temps,  
Limitation des frais,  
Suppression du risque de non transmission dans les délais,  
Espace sécurisé.**